**Demande de subventionnement communal**

**Transports publics**

Tout abonnement acheté dès le 1er janvier 2021 (la date d’achat fait foi) est subventionné selon le tarif suivant :

* Abonnements demi-tarif CFF : CHF 40.-/an
* Abonnements nominatifs : 20% du prix d’achat, mais au maximum CHF 200.-/an

A envoyer ou déposer à l’administration communale, Route de Fribourg 19, 1746 Prez-vers-Noréaz

**A partir du 1er janvier 2023, les demandes de remboursement pourront être faites dans un délai de 6 mois maximum depuis la date d’achat de l’abonnement. Il n’y aura pas d’entrée en matière en-dehors de ce délai.**

Nom : Cliquez ici pour entrer du texte. Prénom : Cliquez ici pour entrer du texte.

No téléphone : Cliquez ici pour entrer du texte.

Adresse e-mail : Cliquez ici pour entrer du texte.

Rue : Cliquez ici pour entrer du texte.

NPA Localité : Cliquez ici pour entrer du texte.

Date d’achat de l’abonnement : Cliquez ici pour entrer du texte.

No compte bancaire ou postal (IBAN) : Cliquez ici pour entrer du texte.

Titulaire du compte : Cliquez ici pour entrer du texte.

Lieu, date : Cliquez ici pour entrer du texte. Signature :

**A annexer :** copie de la quittance d’achat

Document établi le 2 décembre 2022